

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur les territoires de Clisson Sèvre Maine Agglo et Grand Lieu Communauté.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité, approuvé en Conseil Communautaire le 28 mars 2023, définit les modalités de l'action commune des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. Ce travail est mené à l'échelle du bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique, dont font partie les territoires de Grand Lieu Communauté et Clisson Sèvre Maine Agglo. Une des actions emblématiques de ce Contrat est d'expérimenter des lignes de covoiturage.

Cette action est en cohérence avec la stratégie Mobilités de Grand Lieu Communauté, validée lors de la séance du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022, qui flèche le lancement d'une étude de potentiel d'une ou deux lignes de covoiturage sur l'année 2023.

Dans ce contexte, il est prévu de lancer une première étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage le long de la RD137, sur les territoires de Clisson Sèvre Maine Agglo et Grand Lieu Communauté.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marché : travaux, fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Décide l'approbation de la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur les territoires de Clisson Sèvre Maine Agglo et Grand Lieu Communauté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 26 juin 2023

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électronique
Boblin
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Acte n° : DE129_P260623

Publié sur le site internet le :

27/06/23